



DECISION DU MAIRE

PRISE LE 28 MAI 2024

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA
DELIBERATION DU 1^{er} FEVRIER 2024

Service Politique de la ville
FR

2024 - n° 168

OBJET : signature de conventions de prêt de matériel dans le cadre de la « Fête des Voisins »

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1^{er} février 2024 aux termes de laquelle il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT la volonté de la ville de Soisy-sous-Montmorency d'apporter, chaque année, son soutien aux Soiséennes et Soiséens souhaitant organiser l'opération « la fête des voisins », créatrice de lien social et de bon voisinage, dans leur quartier,

CONSIDÉRANT que la Ville a été destinataire de 18 demandes de prêt de matériel correspondant à la mise à disposition de 104 tables, 411 chaises, 13 barrières vauban et 12 barnums, pour le vendredi 31 mai 2024,

CONSIDERANT que la Ville entend donner une suite favorable à ces demandes,

CONSIDERANT que les conditions et modalités de cette mise à disposition doivent, cependant, être définies dans une convention, conclue entre la Ville et les organisateurs/porteurs de projet

DECIDE

Article 1 : De signer une convention de prêt de matériel avec chacun des organisateurs suivants :

Nom, prénom des organisateurs	Adresse postale	Matériel mis à disposition
Madame Emmanuelle BOUCHOUCHA-CHANTRAINE	17, allée de Margency	2 tables, 10 chaises et 1 barnum
Monsieur Alain ARNOULD	28, rue d'Andilly	3 tables, 15 chaises et 1 barnum
Madame Cécilia BESNARD	17 avenue des Myosotis	6 tables, 10 chaises et 1 barnum
Madame Rose BOUILLETTE	5A, rue Charles Godefroy	4 tables et 30 chaises
Madame Ghislaine CAMELO	7 bis, rue du Regard	4 tables, 10 chaises et 1 barnum
Madame Marie-Pierre CHEZE	6, rue du Puits Grenet	2 tables, 10 chaises et 1 barnum
Monsieur Michel DATHIE	9, allée des Rossignols	2 tables, 20 chaises et 1 barnum
Madame Anna EMERAUD	10, rue de Montmorency	6 tables, 30 chaises et 1 barnum
Madame Catherine FERDOELLE	2, rue Blériot	4 tables et 1 barnum
Madame Nathalie GAUBERT	10, allée des Sapins	3 tables, 6 chaises et 1 barnum
Madame Francia Raissa GOULAMHOUSSEN	3, avenue des Myosotis	10 tables, 30 chaises et 3 barrières vauban,
Madame Geneviève GSCHWINDT	6, avenue Jeanne	7 tables, 20 chaises et 1 barnum
Monsieur Saro HAMPARSUMYAN	12bis, avenue Barbe	4 tables et 15 chaises
Monsieur Patrick KNOCKAERT	41 avenue des violettes	2 tables, 15 chaises et 1 barnum
Madame Cécile MARZOUVANLIAN	44, avenue Gavignot	5 tables, 20 chaises et 1 barnum
Monsieur Christian NEPOS	14, place Mirabeau	3 tables et 20 chaises
Madame Samia RAHBI	6, avenue de Bretagne	25 tables, 100 chaises et 10 barrières vauban
Madame Lydie RENARD	13, avenue Beaulieu	5 tables et 20 chaises
Madame Rachel ADELAIDE	1, allée Alfred Sisley	4 tables et 30 chaises

Article 2 : La mise à disposition est consentie à titre gratuit, pour la période du mercredi 29 mai au lundi 3 juin 2024.

Article 3 : L'ensemble des conditions et modalités de la mise à disposition sont définies dans les conventions de prêt, conclues avec chacun des organisateurs.

Article 4 : La présente décision est transmise à Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 28 MAI 2024

Mis en ligne et/ou notifié le : 28 MAI 2024

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 28 MAI 2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20240528-PV2024DEC168-CC
Date de télétransmission : 28/05/2024
Date de réception préfecture : 28/05/2024